

## Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

### **Marché S452025**

**- Fourniture de cartes achat et prestations associées pour l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort**

Règlement de la consultation

## Table des matières

1. Date limite de remise des offres .....	3
2. Délai de validité des offres .....	3
3. Modalité de remise des offres .....	3
4. Durée du marché .....	3
5. Procédure.....	3
6. Contenu des plis .....	3
7. Description du besoin.....	4
8. Analyse des offres .....	6
9. Capacités financières .....	6
10. Réunion de lancement.....	7

## 1. Date limite de remise des offres

Vendredi 16 octobre 2025 à 17h00.

## 2. Délai de validité des offres

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 3. Modalité de remise des offres

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

## 4. Durée du marché

Un an ferme à compter de la notification du marché reconductible trois fois tacitement par période d'un an. La durée du marché ne peut excéder 4 ans.

## 5. Procédure

La procédure formalisée (appel d'offres ouvert) est employée en raison du montant estimé du marché public durant la période maximum d'exécution qui est supérieur à 143 000 € HT.

La technique achat employée est l'accord cadre mixte. Le marché s'exécute par l'émission de bons de commande et paiement d'un forfait selon les prix fixés à l'annexe financière et objet de l'analyse.

Le montant maximum annuel est fixé à 60 000 € HT.

## 6. Contenu des plis

Le prestataire devra fournir toutes les informations et justificatifs demandés ci-dessous permettant d'apprécier qu'il dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

- DC1 et DC2 disponible [ici](#) ;
- L'habilitation selon le Code monétaire et financier à délivrer des cartes d'achat ;
- Les justificatifs de cotisation fiscales, sociales et attestation d'assurance ;
- Un mémoire technique synthétique présentant les modalités de fonctionnement de la prestation répondant aux besoins de l'EnvA ;
- L'acte d'engagement rempli non-signé ;
- L'annexe financière remplie.

## 7. Description du besoin

Nombre de cartes prévu (non contractuel) : 5 cartes nominatives

Niveau des cartes : Niveau 1

Les cartes doivent être paramétrables en fonction des porteurs de cartes, des divers budgets associés et une politique interne de seuil.

Elles doivent permettre de suivre les dépenses et de respecter un programme définissable par l'acheteur. Le programme d'achat repose sur l'utilisation de cartes bancaires à autorisation systématique remises à des porteurs. Elle leur permet de réaliser des achats directement auprès d'entreprises référencées par l'établissement public notamment en ligne. Il doit s'agir d'achats de faible enjeu correspondant à des besoins récurrents tels que des fournitures de bureau, des abonnements, des services courants.

Préalablement référencés dans le programme carte d'achat par le responsable de programme.

### Spécificités techniques :

Le titulaire doit :

- Donner la possibilité de disposer d'outils de formation et une sensibilisation aux dangers et risques ;
- Permettre à plusieurs responsables de programme de suivre les dépenses ;
- Proposer des délais courts de fabrication d'une nouvelle carte.

Il doit être proposé pour le porteur de carte :

- De pouvoir en toute sécurité s'authentifier et renseigner ses informations personnelles sur la plateforme achat du titulaire ;
- D'avoir accès à un tableau de bord de suivi des dépenses de sa carte ;
- De pouvoir communiquer et suivre les factures via son espace personnel ;
- De pouvoir bloquer la carte temporairement et de faire opposition ;
- De payer en « sans contact » ;
- De payer sur internet de manière sécurisée de type 3D sécurisée ou tout autre process équivalent, le cas échéant.

Il doit être proposé pour le responsable de programme :

- Une solution de suivi des dépenses sur les différentes cartes avec possibilité de mettre en place un circuit de validation ;
- La vérification des procédures appliquées dans le cadre de dérogations ;
- De programmer des plafonds (montant maximum) ;
- Un rapprochement de la livraison avec la commande lors de l'achat à distance ;
- De bloquer la carte temporairement et de faire opposition ;
- D'exploiter les justificatifs d'achats ;
- De paramétrer l'usage de la carte à certaines plages horaires et jours restreints ;
- Offrir des solutions en cas de fraude supposée, constatée ou avérée.

Le prestataire présente le RIB technique de paiement des dépenses et de régularisation.

Le format des fichiers devant être téléchargés sur le logiciel de suivi du prestataire permettant la reprise de données sur le SI financier devra être au format plat. (fichier texte structuré/ type format CSV avec un délimiteur).

## 8. Analyse des offres

Les offres seront analysées à partir des critères suivants :

Critères	Pondération
<b>Qualité technique des offres</b> , jugée au vu de :  ➤ <b>Réponse au besoin selon 6 du présent RC :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Description dans le mémoire technique des fonctionnalités et possibilités des cartes ;</li><li>○ Description dans le mémoire technique de la formation des responsables de programme et porteurs de carte ;</li><li>○ Possibilités et modalités du suivi de la dépense par le porteur et le responsable de programme, Ergonomie du tableau de bord porteur/responsable de programme ;</li><li>○ Possibilités de paramétrage de l'usage de la carte (plages horaires, plafonds...).</li></ul>	<b>70 points :</b> dont  30 points  5 points  25 points  10 points
<b>Prix proposé dans l'annexe financière</b>	<b>30 points</b>

## 9. Capacités financières

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et/ou le chiffre d'affaires relatif aux prestations faisant l'objet du marché, réalisées par le candidat au cours des trois derniers exercices disponibles.

Enfin, il est précisé que le contrat proposé est par nature un contrat public devant répondre aux exigences du droit de la commande publique. A ce titre les dispositions du candidat (conditions générales de vente ou correspondances) qui seraient contraires aux clauses des conditions générales d'achat de l'EnvA sont réputées non écrites, sauf conditions générales de vente du candidat plus favorables à l'établissement.

[Les CGA de l'EnvA](#) disponibles sur le lien ci-dessous s'appliquent de manière prioritaire aux CGV/CGS du cocontractant.

## 10. Réunion de lancement

Le titulaire devra assurer une réunion de lancement avec les responsables de programme pour définir le paramétrage souhaité par l'EnvA.

Une réunion avec les porteurs de carte permettra de garantir la meilleure compréhension possible de ce moyen de paiement et de prévenir des risques inhérents à l'utilisation de ce dernier.